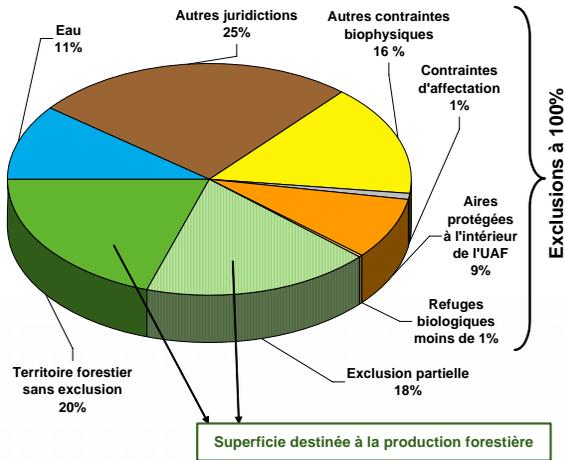




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

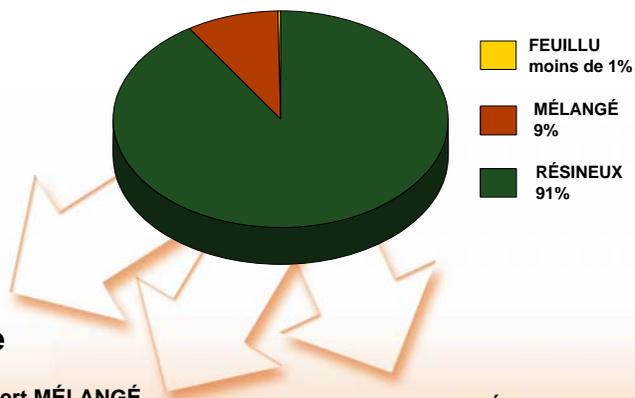
Superficie<sup>1</sup> : 548 620 hectares



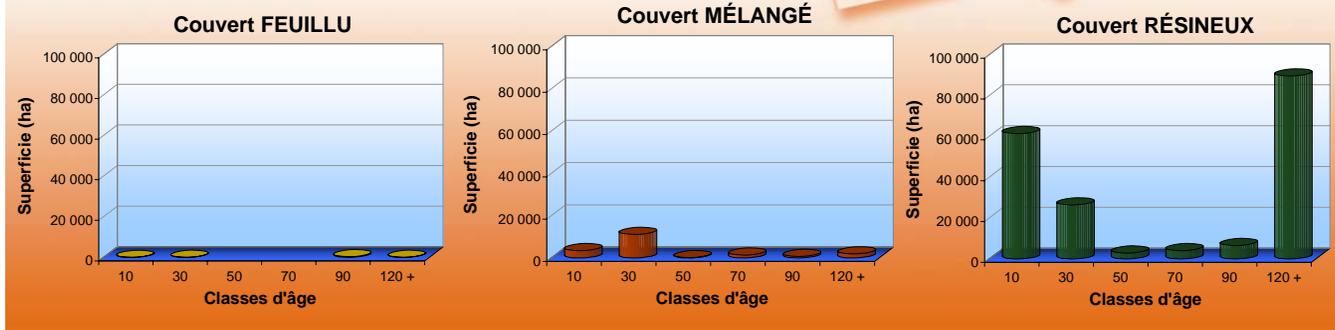
Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

Superficie<sup>2</sup> : 209 961 hectares



Types de couvert et classes d'âge



<sup>1</sup> superficie brute sans réduction <sup>2</sup> superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m <sup>3</sup> /an)			
	Rendement soutenu (150 ans)			
	SEPM <sup>1</sup>	Peupliers	Bouleau à papier	Total
A 2000-2008	206 500	1 200	9 500	217 200
B Forestier en chef 2008-2013	139 600	2 700	7 700	150 000
Variation (B-A)	-66 900	1 500	-1 800	-67 200
Variation (%)	-32,4%	125,0%	-18,9%	-30,9%

A Possibilités 2000-2008, sans les réductions pour la limite nordique et les aires protégées annoncées après le 31 mars 2000.  
 B Possibilités 2008-2013, suite à la reprise des calculs avec le logiciel "Spatial/Woodstock-Stanley".

<sup>1</sup> sapin, épinettes, pin gris et mélèze

Provenance des volumes	Superficie annuelle		Récolte maximale annuelle	
	ha	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	%
Bandes riveraines	38	1 721	1,1%	
Séparateurs de coupe	1	50	0,0%	
Pentes fortes (31 à 40 %)	11	980	0,7%	
Habitats fauniques	N/A	N/A	N/A	
Encadrements visuels	4	355	0,2%	
Territoires à multiples usages	N/A	N/A	N/A	
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	105	9 501	6,3%	
Autres particularités régionales ou locales	0	0	0,0%	
<b>Sous-total des contraintes opérationnelles<sup>2</sup></b>	<b>159</b>	<b>12 607</b>	<b>8,4%</b>	
<b>Sous-total sans contrainte opérationnelle<sup>2</sup></b>	<b>1 514</b>	<b>137 393</b>	<b>91,6%</b>	
<b>Total</b>	<b>1 673</b>	<b>150 000</b>	<b>100,0%</b>	

<sup>2</sup> Pour plus d'information sur les contraintes opérationnelles, voir la fiche thématique « Possibilité forestière ».



### 3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue. Veuillez noter que les particularités reliées à l'entente « Paix des Braves » ont été considérées. Pour des explications détaillées, veuillez consulter les fiches thématiques « Exigences générales » et « Particularités de l'entente « Paix des Braves » ».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie <sup>2</sup>
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM <sup>1</sup>	418
	Coupe mosaïque - 3 mètres <sup>3</sup>	784
	Coupe mosaïque - 7 mètres <sup>3</sup>	471
	Éclaircie commerciale	0
Sans récolte	Plantation, regarni, ensemencement	569
	Éclaircie pré-commerciale	370

<sup>1</sup> Coupe avec protection de la régénération et des sols, coupe avec protection de la haute régénération et des sols, coupe avec protection des petites tiges marchandes.

<sup>2</sup> Superficie annuelle prévue, à compter du 1er avril 2008.

<sup>3</sup> Pour plus d'information sur les coupes mosaïques, voir la fiche thématique « Exigences générales ».

### 4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

L'agrandissement du parc Albanel-Témiscamie-Otish est entièrement exclu du territoire destiné à la production forestière et couvre, pour cette unité d'aménagement forestier, une superficie d'environ 3 400 hectares.

Les peuplements mixtes à tendance résineuse et les peuplements résineux ont le même objectif, soit la production d'essences résineuses.

### 5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.  
 Forestier en chef  
 Le 12 mai 2008

